

Chères amies chasseresses, Chers amis chasseurs,

Nous avons le plaisir de vous transmettre votre demande de validation du permis de chasser pour la prochaine campagne cynégétique.

Retournez-nous sans tarder ce document en ayant au préalable suivi les instructions détaillées au verso.

Depuis la saison 2019-2020, vous devez préciser tous vos prénoms selon leur ordre à l'état civil.

Le permis départemental dans les Alpes de Haute-Provence autorise la chasse du petit et grand gibier mais il **ne permet plus de chasser sur les communes limitrophes** des départements voisins.



Vous pouvez également effectuer votre validation en ligne sur notre site internet **www.fdc04.com**, à l'exception des nouveaux chasseurs et des mineurs.

Si vous le souhaitez, vous pourrez imprimer votre titre sur votre imprimante et en gardez une copie sur votre mobile. Dès le lendemain, nous vous ferons parvenir un exemplaire de votre validation, le carnet de prélèvement universel si vous en avez fait la demande et, le cas échéant, le carnet de prélèvement bécasse.

La souscription d'une **assurance responsabilité civile individuelle chasse** est obligatoire. Vous pouvez la souscrire chez l'assureur de votre choix, mais dans le cadre de la simplification des démarches, la fédération vous propose un contrat basique de responsabilité civile (R.C. chasseur) (voir les conditions générales ci-jointes).



Vous avez également la possibilité de vous garantir en cas d'invalidité ou de décès suite à un accident de chasse en souscrivant l'option « Accidents corporels » auprès de **TERRASSUR courtage**.



Le port du Carnet de Prélèvement Universel « PETIT GIBIER » (CPU petit gibier) est obligatoire pour toute action de chasse au petit gibier. Il doit être spécifiquement demandé en cochant la case correspondante sur l'imprimé de demande de validation du permis de chasser. Pour les chasseurs ne validant pas leur permis auprès de la **Fédération des Chasseurs des Alpes de Haute-Provence**, nous leur adresserons un CPU sur demande accompagnée de la photocopie de leur validation et d'une enveloppe timbrée.

Le CPU devra être retourné en fédération départementale des chasseurs **avant le 31 mars** suivant la fermeture générale de la chasse. **En cas de non-retour, le CPU petit gibier ne sera pas délivré la saison suivante.**

Le **carnet de prélèvement bécasse** doit être spécifiquement demandé en cochant la case correspondante sur l'imprimé de demande de validation du permis de chasser. Les chasseurs ayant obtenu un carnet de prélèvement bécasse devront impérativement le retourner à la Fédération Départementale des Chasseurs **avant le 31 mars** suivant la fermeture générale de la chasse. **En cas de non-retour, le carnet de prélèvement bécasse ne sera pas délivré la saison suivante.**



Vous pouvez également opter pour l'application Chassadapt, carnet de prélèvement électronique, en cochant la case « ChassAdapt ». Dans ce cas, le carnet de prélèvement (papier) ne vous sera pas transmis.

Pour chasser la tourterelle des bois, vous devez obligatoirement saisir vos prélèvements en temps réel sur l'application Chassadapt depuis la saison 2019.

Je vous souhaite une excellente saison cynégétique et vous invite à être particulièrement vigilant sur la sécurité.

Max ISOARD

Votre demande de validation du permis de chasser

1. Vérifiez, complétez et signez votre demande de validation

DÉCLARATION
des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés (âge de plus de seize ans), à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas effectué les constatations médicales requises pour une infirmité à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé concernant des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coup et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux sauvages, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasse ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 1° de l'article L. 433-13 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections énumérées au tableau ci-dessous :
- toute infirmité ou maladie ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
- toute affection entraînant un risque d'extrusion des tendons moelles, osseux ou psychiques, perturbant la stabilité, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
- toute affection entraînant un risque d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréhension de l'aspect de la et de ses émissions sonores ;
- toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quelque soit obtenu au titre d'interdiction notamment la validation d'un permis de chasse, sera joint des pièces prévues par l'article 143-13 du code pénal (moins de 5 ans de prison et 100 000 euros d'amende).

Le signataire(s) :

- certifie sur l'honneur qu'il a lu les dispositions de la déclaration ci-dessus et les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasse et en est satisfait ;
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance (obligatoire en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse, et demande la validation de son permis de chasse pour la campagne de chasse civile en référence au site de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous ;
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul carnet de prélèvement because au plus un seul carnet CHASSADAPT (souhaité).

Signature :

Fait à : _____

DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER
CAMPAGNE DE CHASSE 2020-2021

Merci de modifier vos coordonnées en cas d'erreur :

Nom, prénom et adresse

Références complémentaires (compléter OBLIGATOIREMENT)

2° prénom : _____
3° prénom : _____
4° prénom : _____

Date de naissance : _____
Lieu de naissance : _____

Téléphone : _____
Mobile : _____
Mail : _____

Numéro de permis de chasser : _____
Délivré le : _____
Par : _____

Autorisation de chasser accordée par :

(pour mineur et majeur en tutelle)

Père / Mère / Tuteur (1) : _____
Juge des tutelles (2) : _____
Lieu : _____ Signature C

(1) Cocher les mentions initiales et prénoms des titulaires de l'autorisation.

Numéro d'identification

Nature de la validation demandée (cocher la case)

Validation départementale (petit et grand gibier)		Validation nationale (petit et grand gibier)	
Sans assurance RC <input type="checkbox"/> 151,00€	Avec assurance RC <input type="checkbox"/> 172,00€	Sans assurance RC <input type="checkbox"/> 205,45€	Avec assurance RC <input type="checkbox"/> 226,45€

Contribution sanglier de droit local (Moselle (57), Bas-Rhin (67) ou Haut-Rhin (68) ou vers (cocher la case))

Je souhaite chasser le sanglier dans au moins un des départements de Moselle (57) ou Bas-Rhin (67) et/ou du Haut-Rhin (68).
J'ajoute au coût de la validation 70 € au profit de la Fédération départementale des chasseurs du : 57 67 68

Demande de carnet(s) de prélèvement (cocher la ou les cases)

Je chasse le petit gibier : Je souhaite un carnet de prélèvement universel petit gibier
Dont le dit, le carnet de prélèvement universel PETIT GIBIER (CPU petit gibier) est obligatoire pour toute action de chasse au petit gibier

Je chasse le bécaisse : Je souhaite un carnet de prélèvement bécaisse (CPB)

Je souhaite d'utiliser l'application ChassAdapt.
Le carnet de prélèvement bécaisse (papier ou application) est obligatoire pour toute action de chasse à la bécaisse.
Il sera renouvelé uniquement si vous avez rempli celui de la saison 2019-2020.

La loi relative à l'égalité territoriale du 12 juillet 2013 s'applique à toutes les communes et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont utilisées au traitement de votre dossier dans le cadre de votre inscription et de votre obligation contractuelle. Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont présentés dans notre politique de confidentialité accessible via le lien ci-dessous : www.fdc04.com. Le droit d'opposition ne s'applique pas à cet effet. FDC04 jusqu'à la demande de validation. Signature de chasser est sous réserve de contrôle.

Cadre A : Nom, prénoms et adresse complète
Vérifiez l'exactitude des informations imprimées : **sans correction de votre part, elles seront imprimées sur votre validation.**

Cadre B : Références complémentaires
Vérifiez l'exactitude des informations imprimées et complétez les informations manquantes. **Toutes les mentions sont obligatoires. La validation ne pourra vous être fournie sans ces renseignements. Sans correction de votre part, elles seront imprimées sur votre validation.**

Cadre C : Autorisation de chasser accordé par
Réservé aux validations pour les mineurs et personnes sous tutelle.
Complétez le nom et prénom du responsable légal. **Le responsable légal date et signe ici.**

Cadre D : Lieu, date et signature obligatoires
C'est une déclaration sur l'honneur : vous engagez votre responsabilité dès la signature. **Le demandeur, y compris mineur, signe ici.**

Cadre E : Nature de la validation
Cochez la case correspondant à la validation désirée.

Cadre F : Contribution sanglier de droit local
Si vous chassez le sanglier dans un de ces 3 département, cochez le département (57-67-68) auprès duquel vous souhaitez vous acquitter de la contribution sanglier.

Cadre G : Demande de carnet(s) de prélèvement

Ne concerne que les chasseurs de petit gibier. Cochez la ou les cases correspondant aux chasses que vous pratiquez.

2. Réglez le montant choisi dans le cadre E + éventuelle le cadre F par chèque unique ou mandat facture libellé au nom de Régie FDC 04.

3. Envoyez la demande de validation et son règlement dans l'enveloppe réponse jointe dûment affranchie à :
Service de Validation du Permis de Chasser - B.P. 9027 - 04990 DIGNE LES BAINS cedex 9

!! TOUT DOSSIER INCOMPLET OU ERRONÉ VOUS SERA SYSTÉMATIQUEMENT RETOURNÉ !!

Pour toute information, vous pouvez joindre directement le Service Validation au
04.92.31.94.52
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

⇒ AUCUNE VALIDATION NE SERA DÉLIVRÉE SUR PLACE ⇐